

**Assemblée générale**

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
27 novembre 1998

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 40^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 novembre 1998, à 10 heures

Président: M. Asadi (République islamique d'Iran)**Sommaire**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (*suite*)Point 92 de l'ordre du jour : Question de politique sectorielle (*suite*)

- a) Les entreprises et le développement (*suite*)
- b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement (*suite*)
- b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (*suite*)
- c) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (*suite*)
- d) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (*suite*)
- f) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (*suite*)
- g) Développement culturel (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)

- b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

Point 114 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

a) Commerce et développement (*suite*)

Point 97 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (suite) (A/C.2/53/L.39)

Projet de résolution A/C.2/53/L.39 : Administration publique et développement

1. **M. Agona** (Ouganda), Vice-Président, rendant compte des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/53/L.39, dit que ce projet a fait l'objet d'un consensus et que la Mauritanie et la Tunisie doivent être ajoutées à la liste des auteurs. Il recommande à la Commission de l'adopter sans mise aux voix.

2. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.39 est adopté sans opposition.*

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (suite) (A/C.2/53/L.6, L.7/Rev.1 et L.41)

a) Les entreprises et le développement (suite)

Projet de résolution A/C.2/53/L.7/Rev.1 : Lutte contre la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales

3. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/53/L.7/Rev.1 qui a fait l'objet d'un consensus, et signale que l'Arménie, la Colombie et la Pologne se sont portées coauteurs du projet.

4. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.7/Rev.1 est adopté sans opposition.*

5. **Mme Figuera** (Venezuela) note avec satisfaction que le projet de résolution a été coparrainé par 47 pays, aussi bien des pays développés que des pays en développement. Le consensus réalisé sur ce texte montre que l'intérêt pour la lutte contre la corruption est largement partagé au sein de la communauté internationale et illustre également les grands bénéfices que l'on peut tirer d'un travail solidaire. Elle espère que le même esprit de solidarité prévaudra pour toutes les questions que la Commission devra étudier. La représentante signale également une erreur dans la version anglaise du projet de résolution, où le mot «Nothing» doit être remplacé par «Noting» au cinquième alinéa du préambule.

b) Coopération pour le développement industriel (suite)

Projets de résolution A/C.2/53/L.6 et L.41 : Coopération pour le développement industriel

6. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, dit que les consultations officieuses tenues sur le projet de résolution

A/C.2/53/L.6 ont permis de dégager un consensus sur le nouveau projet de résolution A/C.2/53/L.41 grâce à la souplesse dont toutes les délégations ont fait preuve. Il attire l'attention sur une modification rédactionnelle : un quatrième alinéa doit être ajouté dans le préambule, libellé comme suit : «*Prenant acte du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel transmis par la note du Secrétaire général.*».

7. **M. Ouattara** (Côte d'Ivoire) dit qu'il faudrait insérer un appel de note pour préciser la cote du document présenté par le Secrétaire général et ajouter le mot «including» avant le mot «market-based» à la deuxième ligne du paragraphe 7 de la version anglaise.

8. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.41, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans opposition.*

9. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.6 est retiré par ses auteurs.*

10. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 92 de l'ordre du jour.

Point 93 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

(A/C.2/53/L.12, L.13, L.14, L.19, L.33, L.35, L.40, L.42, L.43)

a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement (suite)

Projets de résolution A/C.2/53/L.12 et L.40 : Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

11. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, dit que, si l'on a pu dégager un consensus sur le projet de résolution A/C.2/53/L.40, qui a été établi à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/53/L.12, le mérite en revient en grande partie à la délégation salvadorienne.

12. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.40 est adopté sans opposition.*

13. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.12 est retiré par ses auteurs.*

14. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 93 a).

b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (suite)

Projet de résolution A/C.2/53/L.13 : Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

15. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/53/L.13 qui a fait l'objet d'un consensus et remercie la délégation ukrainienne pour sa contribution. Il appelle l'attention de la Commission sur plusieurs modifications : 1) l'Estonie et les États-Unis d'Amérique, Monaco et Saint-Marin doivent être ajoutés à la liste des auteurs; 2) au cinquième alinéa du préambule, le membre de phrase «are able to maintain» doit être remplacé par «have been more capable of maintaining» dans la version anglaise; 3) le membre de phrase «and have been adversely affected by» doit être inséré avant le mot «volatile» au dernier alinéa du préambule.

16. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.13, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans opposition.*

17. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 93 b).

c) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (suite)

Projets de résolution A/C.2/53/L.19 et L.42 : Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat

18. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/53/L.42, établi à l'issue de consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/53/L.19 en notant que le consensus a été réalisé notamment grâce au Kenya.

19. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) donne lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/53/L.42. Le montant estimatif des dépenses afférentes aux services de conférence requis pour la réunion de deux jours que la Commission des établissements humains tiendra en 1999, calculé sur la base du coût intégral, s'élève à 152 500 dollars. Les dépenses effectives devraient être entièrement couvertes par les crédits approuvés pour la tenue de la dix-septième session de la Commission. En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/C.2/53/L.42 ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour l'exercice biennal 1998-1999. Les dépenses afférentes aux réunions qui se tiendront au cours de l'exercice biennal 2000-2001 seront examinées dans le

contexte de la préparation du projet de budget-programme pour cet exercice.

20. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.42 est adopté sans opposition.*

21. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.19 est retiré par ses auteurs.*

d) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale par le partenariat (suite)

Projet de résolution A/C.2/53/L.14 : Mondialisation et libéralisation de l'économie mondiale – prévention de la marginalisation de l'économie des pays faibles ou vulnérables

22. **M. Stevčeski** (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que, comme on essaie actuellement d'incorporer des éléments du projet de résolution A/C.2/53/L.14 dans le projet de résolution A/C.2/53/L.20, les auteurs du premier projet envisagent de retirer leur texte.

f) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (suite)

Projets de résolution A/C.2/53/L.33 et L.43 : Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

23. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/53/L.43 qui a fait l'objet d'un consensus à l'issue de consultations officielles consacrées au projet de résolution A/C.2/53/L.33, et remercie la délégation égyptienne pour sa contribution.

24. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.43 est adopté sans opposition.*

25. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.33 est retiré par ses auteurs.*

26. **M. Maurer** (Observateur de la Suisse) dit que, au cours des dernières semaines, sa délégation a eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises que la Suisse avait participé, au même titre que les États Membres de l'Organisation, à toutes les grandes conférences internationales, y compris la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994. Conformément aux décisions adoptées par la Conférence, ce pays a accordé une grande attention à la mise en oeuvre du Programme d'action, tant au niveau national que dans le cadre de la coopération pour le développement, et a débloqué les ressources nécessaires à cette fin. Les moyens financiers investis dans les programmes

en matière de population sont passés de 11 millions de francs suisses avant la Conférence à 18 millions de francs suisses en 1997. Parallèlement, la contribution générale versée par la Suisse au Fonds des Nations Unies pour la population a augmenté sans cesse. En outre, ce pays a toujours assuré un financement pour faciliter la participation de représentants des pays en développement, et tout particulièrement des pays les moins avancés, aux activités qui les intéressent. Il a fait connaître son désir d'être pleinement associé aux travaux qui font suite aux conférences, notamment à l'occasion de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. La Suisse recherchait une solution souple qui soit conforme à ses intérêts dans le cadre des règles et règlements en vigueur de l'Assemblée générale, sachant que l'Assemblée avait déjà fait preuve d'une telle souplesse en adoptant la résolution 52/250 relative à la participation d'un autre observateur aux travaux de l'Organisation, mais il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur une formule satisfaisante. Elle le déplore et tirera les conclusions qui s'imposent.

27. **Le Président** dit qu'il soumettra prochainement à la Commission, au titre du point 93 f) de l'ordre du jour, un projet de décision qui sera publié sous la cote A/C.2/53/L.45 et qui a trait à la célébration du trentième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population.

g) Développement culturel (suite)

Projet de résolution A/C.2/53/L.35 : Développement culturel

28. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, dit que les efforts déployés par la délégation uruguayenne ont permis de dégager un consensus sur le projet de résolution A/C.2/53/L.35. Il signale deux modifications à apporter au texte du projet de résolution : au paragraphe 2, le mot «Membres» doit être supprimé après le mot «États» et, au paragraphe 4, le membre de phrase «en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO» doit être inséré après «Secrétaire général».

29. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.35 est adopté sans opposition.*

30. **M. Rahmtalla** (Soudan) demande si le texte a été adopté en tant que projet présenté par les États membres du Groupe des 77 et la Chine ou en tant que document révisé par le Vice-Président.

31. **M. Hapsoro** (Indonésie) fait remarquer que, comme le projet a été modifié, il devrait être officiellement présenté par le Vice-Président.

32. **Le Président** ne voit aucun inconvénient à ce que l'on procède de cette manière. Il présume que le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires.

33. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 93 f).

Point 96 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite) (A/C.2/53/L.32 et L.44)

b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (suite)

Projets de résolution A/C.2/53/L.32 et L.44 : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

34. **M. Özügergin** (Turquie), Vice-Président, dit que les consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/53/L.32 ont permis de dégager un consensus sur le texte d'un nouveau projet de résolution publié sous la cote A/C.2/53/L.44. Il signale que le Japon se serait porté coauteur du projet de résolution si le texte n'avait pas été présenté par le Vice-Président et qu'il faudrait rectifier une erreur dans la version française du document A/C.2/53/L.44 : au sixième alinéa du préambule, les mots «pays en développement» sont à remplacer par «pays développés».

35. **Mme Hawkins** (Australie) dit que sa délégation aurait également souhaité se joindre aux auteurs du projet de résolution lorsque le texte était publié sous la cote A/C.2/53/L.32.

36. **Mme Béneke** (El Salvador) signale qu'il faut également corriger la version espagnole en remplaçant «países en desarrollo» par «países desarrollados».

37. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.44, tel qu'il a été modifié, est adopté sans opposition.*

38. *Le projet de résolution A/C.2/53/L.32 est retiré par ses auteurs.*

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite) (A/C.2/53/L.10)

Projet de résolution A/C.2/53/L.10 : Application des conventions des Nations Unies sur l'environnement et le développement

39. **M. Hapsoro** (Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de résolution A/C.2/53/L.10 est retiré par ses auteurs.

Point 114 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite) (A/53/16, A/53/6 (programmes 18, 20 et 28) et A/C.2/53/5)

40. **Le Président** attire l'attention de la Commission sur le document A/C.2/53/5. Il s'agit d'une lettre que le Président de la Cinquième Commission lui a adressée pour solliciter l'avis de la Deuxième Commission sur les révisions proposées aux programmes 18, 20 et 28 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001. Il donne la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer à ce sujet.

41. **M. Hidayat** (Indonésie) dit que, après avoir examiné minutieusement les révisions proposées par le Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne les programmes susmentionnés, le Groupe des 77 et la Chine ont conclu qu'elles étaient entièrement compatibles avec leurs points de vue. Ils peuvent donc souscrire à ses recommandations.

42. **Le Président** dit qu'il transmettra la déclaration du représentant de l'Indonésie au Président de la Cinquième Commission dans une lettre, en joignant également le compte rendu analytique de la présente séance, ainsi que ceux des 36^e et 39^e séances de la Commission, au cours desquelles les représentants de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique et du Japon avaient formulé des observations. Enfin, il attire l'attention de la Commission sur le document A/C.2/53/8 qui mentionne la publication d'une lettre du Président de la Cinquième Commission traitant de questions budgétaires.

Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce et développement (suite)

Projet de résolution A/C.2/53/L.34 : Situation en matière de transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins

43. **M. Ageev** (Kazakhstan) informe la Commission que la Mongolie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/53/L.34.

Point 97 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite)

Projet de résolution A/C.2/53/L.22 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

44. **Mme Krishna** (Inde) dit que, si sa délégation avait été présente lors du vote sur le projet de résolution A/C.2/53/L.22, elle aurait voté en faveur du projet.

La séance est levée à 11 h 15.